



Industries et Entreprises Françaises de
l'Assainissement Autonome

DIVERSITÉ DES FILIÈRES D'ANC UNE SOLUTION POUR CHAQUE PROJET

Toute habitation produit des eaux usées qui doivent être traitées par un dispositif d'assainissement. L'Assainissement Non Collectif est reconnu comme une solution d'épuration à part entière, efficace et pérenne. Cette solution concerne 20% de la population, sa mise en œuvre est validée dans le cadre du zonage d'assainissement de la collectivité.

Quel qu'il soit, le mode d'assainissement a un coût, récapitulé ci-dessous par un tableau de synthèse des différents postes de dépenses :

	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
INVESTISSEMENT	Raccordement au réseau	Installation d'ANC
FONCTIONNEMENT	Tarif au m ³ d'eau consommée	Coût d'entretien et de maintenance, redevance liée aux contrôles du SPANC

L'arrêté du 7 septembre 2009 modifié (en 2012), a précisé que les eaux usées domestiques peuvent être traitées par le sol en place, un massif reconstitué ou une filière agréée. Cette diversité de filières permet de disposer d'un choix de solutions d'assainissement, pouvant répondre à tous les cas rencontrés. Le choix final du dispositif d'ANC revient au propriétaire, maître d'ouvrage de l'installation.

3 GRANDES FAMILLES DE CRITÈRES DE CHOIX :

1. Faisabilité liée à l'habitation,
2. Faisabilité liée à la parcelle,
3. Caractérisation des filières.

Mais quelles sont les réelles attentes des usagers ?

L'assainissement étant obligatoire, le futur utilisateur doit prendre en compte tous les paramètres nécessaires au choix de son installation, afin d'être en situation de comparer les différentes solutions techniques d'ANC envisageables. Il doit considérer ses préférences ainsi que les contraintes réglementaires, celles liées à la parcelle et/ou à l'environnement : nombre de pièces principales de l'habitation, superficie disponible pour l'installation d'ANC, fréquence d'occupation (principale ou secondaire), contraintes de la parcelle (zone de rejet à usage sensible, présence de nappe phréatique, terrain imperméable...), etc.

En ce qui concerne les filières, hormis le coût, il devra s'interroger sur leur emprise au sol, leurs modalités d'entretien et leur durée de vie, notamment les coûts liés au fonctionnement (opérations d'entretien dont la vidange, maintenance, consommation électrique...) sur au moins 15 ans.

En effet, le prix n'est pas le seul critère de choix d'une solution d'assainissement non collectif. Trois grandes familles de critères sont à prendre en compte pour choisir une installation d'assainissement non collectif :

- Faisabilité liée à l'habitation,
- Faisabilité liée à la parcelle,
- Caractérisation des filières.

L'éventail des solutions techniques disponibles permet de répondre aux différents cas rencontrés, chaque solution pouvant présenter avantages et/

ou inconvénients. En amont de toute rencontre avec un concepteur ou un installateur, le particulier devra donc se poser certaines questions déterminantes, préalables à tout choix de solution d'assainissement. Les différents critères de caractérisation du projet d'assainissement sont présentés dans un tableau en fin d'article.

Nous reprenons ci-après un éclairage sur quelques critères importants appliqués aux différentes filières d'assainissement.



> 1. SURFACE DÉDIÉE À L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement de l'habitation est obligatoire et doit être considéré comme prioritaire dans l'aménagement de la parcelle. Une partie du terrain doit être spécifiquement dédiée à cette fonction. Il faudra également prendre en compte et vérifier la compatibilité des projets d'aménagements ultérieurs (piscine, garage, aire de jeu, terrasse...) et de l'existant (végétation, puits privés, limites de propriété...) avec le choix de la filière.

	Tranchées & lit d'épandage	Filtres à sable	Filtres compacts	Massifs fil-trants plantés	Micro-stations
Emprise au sol	> 100 m ²	à partir de 40 m ²	< 20 m ²	< 100 m ²	< 10 m ²

> 2. APTITUDE DU SOL À TRAITER

L'investigation du sol sur sa texture, structure, perméabilité, présence de nappe..., permet de déterminer le potentiel de ce sol à être utilisé pour le traitement et à éviter toute stagnation ou résurgence en surface des eaux traitées.

	Tranchées et lit d'épandage	Filtres à sable	Filtres compacts	Massifs fil-trants plantés	Micro-stations
Aptitude du sol à traiter	Dépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant

> 3. APTITUDE DU SOL À L'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES

Dans la mesure où l'investigation du sol (texture, structure, perméabilité, ...) le permet, la réglementation nationale relative à l'ANC privilégie l'infiltration des eaux traitées à la parcelle et/ou l'irrigation de végétaux non destinés à la consommation humaine.

	Tranchées et lit d'épandage	Filtres à sable	Filtres compacts	Massifs filtrants plantés	Micro-stations
Aptitude du sol à évacuer	-	Dépendant	Dépendant	Dépendant	Dépendant

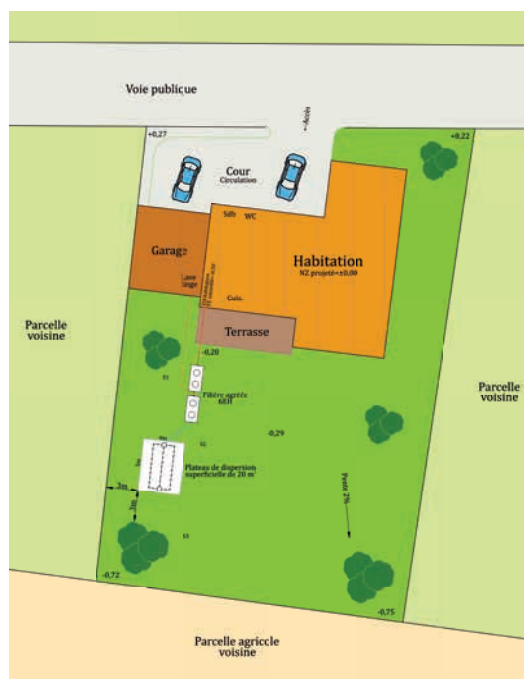
L'étude à la parcelle permet d'agréger les différents critères nécessaires au choix final du particulier dans sa solution d'assainissement. Elle nécessite l'intervention d'une personne compétente disposant des connaissances et du matériel adaptés.

C'est à ce titre, que l'IFAA, Syndicat des Professionnels de l'Assainissement Non Collectif, défend la notion d'une étude de conception obligatoire, réalisée par un bureau d'études disposant d'une assurance décennale :

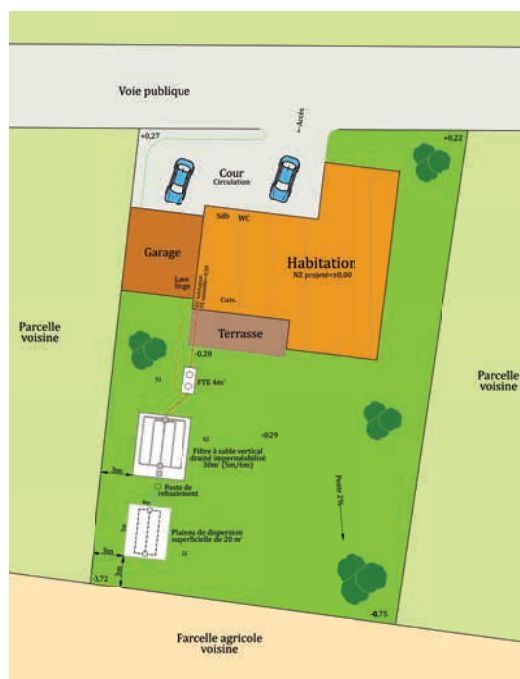
L'ÉTUDE DE CONCEPTION DOIT CONTENIR :

1 - Comparatif entre les différentes solutions techniques d'ANC possibles et/ou envisagées,

2 - Priorité à l'infiltration des eaux usées traitées.



Filière Agréée



Filière Traditionnelle



Échelle : 1/200

Eaux Usées :
2 % pente mini

Eaux Épurées :
1 % pente mini

Ventilation
secondaire

±0,00 :
Cote d'altimétrie

S : sondages tarière

FE : Fil d'Eau

REP : Regard
Eaux Pluviales

> 4. CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Certains dispositifs (apport d'oxygène, pompe d'injection) nécessitent un branchement électrique et consomment donc de l'énergie.

	Tranchées et lit d'épandage	Filtres à sable	Filtres compacts	Massifs filtrants plantés	Micro-stations
Consommation électrique	Non	Selon dispositif	Selon dispositif	Selon dispositif	Oui

Selon la configuration de la parcelle, un poste de relevage peut être requis, quelle que soit la filière choisie. Il devra alors être pris en compte dans la consommation électrique.



> 5. ENTRETIEN

Comme tout équipement de la vie courante (véhicule, chaudière, lave-vaisselle...), une installation d'ANC doit être entretenue pour fonctionner efficacement. Si certaines installations nécessitent peu d'intervention, d'autres requièrent un entretien plus régulier : remplacement des consommables (pièces d'usures), réglages électromécaniques, scarification du média, coupe des végétaux... Cet entretien peut nécessiter le recours à une personne compétente. Pour certaines installations, la mise en place d'un contrat d'entretien peut se révéler nécessaire pour la pérennité des performances de l'installation ainsi que pour le maintien des garanties du fabricant.

	Tranchées et lit d'épandage	Filtres à sable	Filtres compacts	Massifs filtrants plantés	Micro-stations
Entretien	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Vidange	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Maintenance spécifique	Non	Non	Oui	Oui	Oui

Tout dispositif d'assainissement produit des matières de vidange qui devront être extraites de façon régulière par une personne agréée. Cette fréquence varie suivant l'usage, le type de dispositif et la taille du compartiment de stockage de ces boues (% du volume). Elle peut s'échelonner de plusieurs interventions par an, à une intervention tous les 4-5 ans, voire moins.

Nous devons maintenant mener une réflexion sur une meilleure adaptabilité

du produit aux utilisateurs (le niveau de rusticité minimal du dispositif, par exemple). Ainsi pourrions-nous introduire une notion nouvelle d'«ergonomie» du système, au sens où il pourrait être utilisé avec le maximum de confort, de sécurité et d'efficacité par le plus grand nombre.

C'est à ce titre que l'IFAA, Syndicat des Professionnels de l'Assainissement Non Collectif, défend la notion de « produit adapté », au travers de la

proposition suivante de modification de la réglementation :

La condition d'agrément de toute filière d'ANC doit être l'absence de vidange (boues, flottants...) pendant toute* la période d'essai du marquage CE ou du protocole de l'arrêté.

* inclut la période d'établissement de la biomasse.

AFIN DE PRÉPARER SON CHOIX, LE PARTICULIER POURRA UTILISER UNE GRILLE À COMPLÉTER REPRENANT LES POINTS ESSENTIELS DANS SA PRISE DE DÉCISION. EN VOICI UN EXEMPLE :

AIDE À LA DÉCISION ET AU DIALOGUE AVEC LES PROFESSIONNELS	SITUATION	FILIÈRE 1	FILIÈRE 2	...
Capacité de l'habitation (PP, EH)				
Résidence principale ou secondaire				
Hauteur de sortie des eaux usées de la maison				
Superficie du terrain disponible / Surface de terrain dédié à l'ANC				
Accessibilité à la parcelle lors du chantier (poids de l'élément le plus lourd)				
Localisation en zone à usage sensible				
Contrainte de terrain (présence d'une nappe, pente, puits...)				
Perméabilité du sol				
Rejet (aptitude du sol à l'infiltration, présence d'un exutoire)				
Évolution de l'habitation à court terme				
Ratio investissement / fonctionnement : - Coût d'investissement (prix d'achat, travaux...) - Coût de fonctionnement par an				
Consommation électrique annuelle				
Entretien et maintenance : - Accessible au particulier - Nécessitant l'intervention d'une personne compétente - Souscription d'un contrat d'entretien				
Taille du compartiment dédié au stockage des boues				
Fréquence de vidange et coût de la vidange				
Bruit (décibel)				
Système mettant à l'air libre des effluents : équipement adapté à prévoir				
Système d'alarme (si besoin)				
Origine du dispositif et disponibilité de pièces de rechange et d'un SAV local				
Intégration paysagère				
Éligibilité à l'Éco-prêt ou autres aides financières				



Industries et Entreprises Françaises de
l'Assainissement Autonome

POUR ALLER PLUS LOIN :



LE GUIDE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2017

<http://www.ifaa.fr/site/guide-anc-2017-guide-2017-de-l-assainissement-non-collectif/>



LA DIVERSITÉ DES FILIÈRES : UNE SOLUTION POUR CHAQUE PROJET

<http://www.ifaa.fr/site/assainissement-non-collectif-la-diversite-des-filieres/>



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF MÉRITE MIEUX

<http://www.ifaa.fr/site/l-assainissement-non-collectif-merite-mieux/>



PÉRENNITÉ DES INSTALLATIONS : L'ENTRETIEN-MAINTENANCE EST L'AFFAIRE DE TOUS !

<http://www.ifaa.fr/site/perennite-des-installations-l-entretien-maintenance-est-l-affaire-de-tous/>

**VENEZ VOUS JOINDRE À NOUS POUR FORMER
LE SYNDICAT PROFESSIONNEL QUI REPRÉSENTERA
L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE L'ANC**

VOTRE CONTACT :

Jérémie STEININGER

Secrétaire général

Tél. 01 45 63 70 40

jeremie.steininge@ifaa.fr



Union Nationale des Industries et Entreprises
de l'Eau et de l'Environnement

IFAA UIE/FNTP
9 rue de Berri - 75008 PARIS
www.ifaa.fr

